

Etablir une DEB en lien avec la déclaration de TVA



PROGRAMME
RÉVISÉ

L'Europe à la portée de votre entreprise.

Objectifs

- Comprendre le contenu d'une Déclaration d'échanges de biens (DEB).
- Etablir une DEB complète et conforme aux réglementations en vigueur.
- Sécuriser ses obligations douanières et fiscales en établissant un lien systématique entre la DEB et la déclaration de TVA (CA3).

Personnes concernées

- Responsable ou collaborateur confirmé des services comptable et financier, commercial ou logistique de sociétés assujetties à la TVA en France réalisant des échanges de biens au sein de l'Union européenne.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et applications pratiques.
- Adéquation du programme aux situations vécues par les stagiaires en entreprise.

Contenu

1. Historique et contexte général
2. Obligations déclaratives

- Déclaration d'échanges de biens :
 - champ d'application - redevable,
 - niveaux d'obligation : **nouveaux seuils du 01/01/2011**,

- informations à renseigner (valeur, régime, etc.),
 - méthode de transmission de la DEB.
- Déclaration CA :
 - la cohérence DEB / CA3,
 - rappel du principe de l'autoliquidation.
 - Les mentions sur factures.

3. Echanges de biens intracommunautaires

- Acquisitions intracommunautaires soumises à la TVA en France :
 - retours / remplacements / avoirs,
 - régularisations commerciales à l'introduction, (autoliquidation de TVA, droit à déduction).
- Livraisons intracommunautaires exonérées de TVA en France :
 - retours / remplacements / avoirs,
 - régularisations commerciales à l'expédition (preuves d'exonération).

4. Echanges de biens et prestations de services

- Opérations de réparation et façon bilatérales.
- Prestations simplifiées.

5. Echanges de biens intracommunautaires spécifiques

- Ventes à l'essai.
- Ventes à distance.
- Biens d'occasion.
- Ventes triangulaires simplifiées et cas complexes.
- Fausses triangulaires.

6. Traitement des DEB au niveau régional, national et européen

- Moyens de contrôle fiscal et douanier.
- Contrôles croisés et sanctions encourues.



Durée

• 1 jour.

Prix net de taxes

390 € par personne.

Dates

- Session 1 : 6 février 2012.
- Session 2 : 24 septembre 2012.

Les entreprises adhérentes à Grex bénéficient d'une remise de 10 %.